



DIMANCHE 5 mai 2019

6^{ème} VIDE- GRENIER

REGLEMENT

Article 1 : le vide-grenier se déroule le dimanche 5 mai 2019 au boulodrome de Dijon. Il est ouvert aux exposants à partir de 6 h et aux visiteurs de 8 h à 18 h. Les exposants s'engagent à rester sur place jusqu'à 17 h.

Article 2 : le bulletin d'inscription doit être retourné correctement rempli, accompagné obligatoirement du règlement et la photocopie de la pièce d'identité, ainsi que de l'attestation sur l'honneur ci-jointe (*Article R321-9 du Code Pénal. Modifié par le Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009-art. 3*).

Les inscriptions ne seront définitives qu'après règlement de l'emplacement et réception de l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée. Aucune place ne sera réservée sans règlement. Toute réservation prise ne pourra pas être remboursée.

Article 3 : les exposants ne sont pas autorisés à proposer des armes, quelle que soit la catégorie, sur leur stand. Les personnes ayant dérogé à cette condition seront exclues de la manifestation sans remboursement de leur réservation.

Article 4 : cette manifestation est strictement réservée aux non-professionnels.

Article 5 : les organisateurs peuvent refuser toutes candidatures non conformes au présent règlement. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de l'exposant. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité et également en cas d'accident corporel.

Article 6 : tarif des emplacements pour les exposants :

- 3 € le mètre linéaire sans table chaque participant devra prévoir son matériel (tables, chaises,...).
- 8 euros les deux mètres linéaire avec table fournie et une chaise (minimum 2m) –celles-ci devront être remises en place à la fin de la manifestation

Entrée gratuite pour les visiteurs.

Article 7 : les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site en fin de journée.

BULLETIN DE RESERVATION

A retourner avant le 2 mai 2019 :

Véronique VERNARDET

ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
Délégation Bourgogne

7 rue des Champs d'Oiseaux
21490 SAINT-JULIEN
06.22.91.65.89
veronique.vernardet@orange.fr



BULLETIN DE RESERVATION

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Je soussigné M.....Certifie avoir lu et accepté le règlement.

Fait à Le

Signature,

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Joindre obligatoirement la photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (carte identité – permis de conduire)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Organisateur : **ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE**

Adresse : Boulodrome de Dijon – rue Léon Mauris – 21000 DIJON

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique

Se déroulant le 5 mai 2019 au Boulodrome de Dijon

Je soussigné(e),

NOM –Prénom :

Né(e) le à Ville..... Département

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : e-mail :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagers (*article L310-2 du Code de commerce*)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile (*article R321-9 du Code Pénal*)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement d'une longueur de Mètres.

Avec table

sans table